

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 65 (1977)

Heft: 4

Artikel: Genève

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-274842>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

D'un canton à l'autre

Genève



Aujourd'hui Belfast

Femmes pour la Paix

Les 4 et 5 mai 1977, à la Salle des fêtes de Thônex, 20 h. 30

UN OTAGE

de Brendan Behan

sera joué par l'Echo de Vernier sous le patronage des églises protestantes, catholiques et catholiques chrétiennes.

Le bénéfice intégral de ces deux représentations sera versé au Mouvement pour la Paix des femmes d'Irlande du Nord.

Billets prix unique Fr. 12.—

Association suisse des femmes de carrières
libérales et commerciales, Club de Genève

Assemblée générale

le jeudi 21 avril 1977 à 18 h. 15

au Lyceum de Genève, Promenade du Pin 3.

Vous souvient-il de la déclaration des
ménages britanniques ?

C'était en 1975. Aujourd'hui, elles organisent une nouvelle rencontre le 18 avril, au Queen Elizabeth Hall.

Pour qui voudrait y aller, il y a encore des places dans un charter organisé par des femmes suisses qui veulent se joindre à elles. Voyage du 16 au 19 avril. Pour tous renseignements s'adresser à Mme Paulette Burnier, Beauval 16, Lausanne (tél. 33 46 08).

Jura-Sud

L'Association des sociétés féminines de Bienne

En 1941, l'Association se donne des nouveaux statuts qui remplacent ceux de 1932. Elle groupe trente sociétés féminines dont la moitié participent activement aux activités de l'association.

Mme Ruth Hirschi, l'actuelle présidente nous donne les renseignements suivants. Le but de l'Association est la recherche en commun de la solution des problèmes sociaux qui se posent aux femmes d'aujourd'hui.

Ainsi, l'Association réunit son assemblée générale trois fois par an ; elle entend et fait suite aux vœux et propositions de ses membres. (Ses membres : les sociétés féminines affiliées).

Parmi les sujets qui furent à l'ordre du jour en 1976, nous notons le nouveau droit du mariage et les régimes matrimoniaux dont un rapport fut adressé à l'Alliance. La loi sur l'interruption de la grossesse sera traitée prochainement.

L'Association organise des visites : voyages instructifs, usine d'incinération des ordures et épuration des eaux usées, station de pompage de l'eau du lac, etc. On envisage d'assister à une séance des Chambres fédérales en 1977.

Autre volet de son activité : la participation à des actions de bienfaisance. Terre des hommes, Secours d'hiver, vente des timbres Pro Patria et insigne du Don national. Ces dernières activités contribuent à assurer financièrement l'existence de l'association.

En 1969, l'Association a ouvert un office de récupération des pensions alimentaires. Nous nous réservons de parler plus en détail de cet office dans un prochain article.

Un immense travail et des résultats

Au sein de l'Association, les femmes déploient un intense travail comme le bref tableau ci-dessus nous le laisse imaginer. Mais ce n'est pas tout. Une attention toute particulière a été vouée à l'instruction civique durant ces dernières années (orientation sur le remploiage des bulletins d'élection selon le système proportionnel, présentation des candidates au Conseil national et au Grand Conseil, permanence avant les élections, ouverte à toute personne désirant des conseils, etc.).

Les résultats de ce type d'activité nous paraissent particulièrement intéressants. La présidente nous dit le succès obtenu par ces séances d'information et aussi le

Débat sur la drogue

La salle des fêtes de Thônex était comble le 23 mars, pour écouter MM. Fontanet, conseiller d'Etat, et Berger, directeur de l'Office de la Jeunesse, parler de la drogue. Cette manifestation, organisée par les associations féminines libérale, radicale et PDC s'est terminée par un débat public, dirigé par le Dr. Eric Martin, ancien président du CICR.

Comme l'a souligné le Dr. Solms, M. Fontanet et M. Berger n'ont pas cherché à minimiser les problèmes. Le second a surtout insisté sur le fait que l'alcoolisme (150 000 alcooliques en Suisse), le tabagisme (3 000 cancers du tabac par an) ou l'abus de médicaments étaient d'autres formes de toxicomanie importantes. Pour lutter contre la drogue, il faut assurer un meilleur dialogue parents-enfants. Revoir les structures de notre société. Le Département de l'instruction publique va d'ailleurs publier une nouvelle brochure expliquant l'évolution des adolescents, afin de permettre à leurs parents de mieux les comprendre. Quant à M. Fontanet, il a annoncé pour cet été l'ouverture d'un établissement post-cure pour les anciens drogués.

Une population stationnaire ou décroissante est-elle dangereuse pour l'Europe ? La Suisse est-elle surpeuplée ? C'était le 5 mars l'assemblée générale de l'Union féminine européenne, qui organisait une journée d'étude sur ce thème, en présence d'une partie de son comité directeur (présidente, Lady Diana Elles, Grande-Bretagne) et de sa présidente suisse, Mme M. Freuler.

Sur le thème « une population décroissante est-elle dangereuse pour l'Europe ? », M. H.M. Hagmann, chargé de cours de démographie à l'Université de Genève, a fait un brillant exposé (voir notre dossier p. 1 et 5).

M. Heinzmann, secrétaire de la Commission consultative pour le problème des étrangers, a évoqué ensuite le problème du surpeuplement de la Suisse. Il a donné d'intéressantes indications que l'on pourrait résumer en disant que tout changement brutal dans notre densité de population serait catastrophique.

BvdW

L'Association « Mères Chefs de Famille » a tenu à Genève sa première rencontre le jeudi 3 mars. Cette association a pour but d'établir des contacts entre toutes les femmes ayant charge d'enfants (célibataires, séparées, divorcées ou veuves), en les renseignant, dans la mesure du possible, sur les problèmes que pose la réorganisation de leur vie, ainsi que sur les problèmes juridiques, pédagogiques, sociaux, etc., en facilitant les contacts avec les autorités ou autres associations déjà existantes.

Tous renseignements à l'Ecole des Parents ou au Tél. 32 84 20.

moyen utile qu'elles représentent pour élire des femmes. En effet, la qualité de membre de l'Association et la sensibilisation aux problèmes politiques sont deux facteurs qui ont contribué à placer plusieurs femmes dans les conseils. Neuf siègent au Conseil de Ville (sur 60), deux sont au Conseil municipal.

Et les difficultés...

Bienne, ville bilingue, connaît des difficultés que d'autres ignorent. Faire cohabiter des gens de langues différentes n'est pas chose aisée. A l'Association des sociétés féminines, on n'échappe pas à cet état de fait, mais on le surmonte ! L'équilibre est sauf pour peu qu'on veuille à satisfaire les membres des deux langues. C'est Me Yvette Arnaud qui informa sur le nouveau régime matrimonial en français et Me Verena Jost en allemand. Voilà un exemple. Autre difficulté : trouver des femmes juristes pour l'étude de projets en consultation. Une autre encore : éveiller constamment l'intérêt des femmes pour les problèmes actuels.

En ce qui concerne cette dernière, notons qu'elle n'est pas spécifique à Bienne. N'est-ce pas partout pareil ?

Toujours est-il que le magnifique travail des Biennaises mérite d'être souligné. Peut-être inspirera-t-il des sociétés féminines d'ailleurs, qui, en se groupant, auront plus de poids dans leur commune et dans leur région...

A.-Marie Steullet

Neuchâtel

Une bonne note pour le CL neuchâtelois

L'activité du centre de Liaison neuchâtelois pendant l'année 1976 mérite que l'on s'y arrête.

Les différentes tâches, attribuées à des sous-commissions, ont été prises en charge par les membres du comité (questions juridiques, représentation dans les régions du canton, groupes de recherche personnelle, contacts avec les milieux politiques). La présidente a participé aux manifestations des sociétés affiliées, sur le plan cantonal et sur le plan fédéral.

En matière juridique, la révision du droit de famille a fait l'objet de deux conférences publiques, en collaboration avec l'ADF, la première par Mme Valy Lenoir-Degoumois, Dr en droit, centrée sur les travaux de la Commission fédérale d'experts concernant l'adoption et le droit de filiation ; la seconde, présentée par Me Gabus-Steiner, sur le nouveau droit matrimonial (cf. notre compte-rendu paru dans Femmes Suisses de décembre 1976).

Les consultations juridiques ont porté plus spécialement sur des sujets de haute actualité, droit d'asile, loi sur les étrangers, règlement de la formation professionnelle des couturières, économie laitière, modification du droit matrimonial. Ces consultations, le premier mardi du mois, sont annoncées par la FAN. Elles se font dans les locaux du Dispensaire antituberculeux mis gracieusement à la disposition du CL. Elles ont attiré une centaine de personnes. Mmes Gabus, Calame et Niestlé qui les assument y travaillent bénévolement.

Les rapports du CL avec l'Alliance ont été très étroits. Cette dernière apprécie le travail accompli sur le plan juridique ainsi que l'action des Groupes de recherche personnelle pour lesquels elle accorde une subvention.

Les Groupes de recherche personnelle constituent une innovation pleine de promesses, bien qu'ils en soient encore au

stade expérimental. C'est pour le CL un moyen d'intervenir pratiquement dans la prise de conscience et l'évolution d'un très grand nombre de femmes en quête d'encouragements. La question de leur financement reste ouverte malgré les subventions de l'Alliance, qui ne sont que momentanées.

La trésorerie du CL se porte bien grâce à l'augmentation des cotisations ainsi qu'aux dons, mais aussi à une gestion très rigoureuse.

L'expérience acquise durant l'année dernière a confirmé la volonté du CL de se faire mieux connaître, tant des milieux féminins que des autorités cantonales, d'acquiescer son caractère propre et d'assurer sa cohésion. Il est parvenu à éveiller dans les organisations féminines du canton l'intérêt pour les grands problèmes de la vie civique et sociale, en intervenant avec naturel et simplicité, mais aussi avec objectivité et franchise. Durant les six années de présidence de Mme S. Schaeppi, le CL neuchâtelois a donné la preuve que la collaboration amicale est possible entre femmes et constitue un point d'acquis infiniment précieux pour aborder et trancher les nombreux problèmes qui sont encore à résoudre, car la femme a encore fort à faire pour occuper la place qui lui revient légitimement. Il lui reste à conquérir la plénitude de ses droits, à assurer son autonomie. Et cela elle ne peut l'obtenir que par son propre effort dans un climat de complète fraternité.

Jy H-D.

Nous apprenons en dernière heure, avec regrets, le décès de Madame Suzanne Egli, de Bôle qui fut durant plusieurs années présidente de la section de Colombar, puis présidente cantonale de l'Association pour le Suffrage féminin. Nous nous réservons de rendre hommage à sa mémoire et à son activité pour les droits de la femme dans le prochain numéro de Femmes Suisses.

Fribourg

Au début du mois de mars, la faculté de droit invitait le public fribourgeois à assister à une série de conférences consacrées à la révision du droit du mariage. Le prof. Henri Deschenaux, titulaire de la chaire de droit privé de l'Université de Fribourg et rapporteur de la commission d'experts présentée, en trois soirées, les différents points particuliers à l'avant-projet du nouveau droit du mariage. Le conférencier rappela tout d'abord que cette révision avait été étudiée dans un esprit d'égalité ; il convenait pour les experts de réaliser autant que possible l'égalité entre l'homme et la femme dans la famille qui reste la cellule de base de la société. Ces trois conférences, dont les sujets furent « Les effets du mariage », « Les problèmes du régime matrimonial » et « La révision partielle du droit de successions » permirent aux participants de saisir le véritable changement qui interviendrait si cet avant-projet est accepté.

Mises à part les manifestations officielles auxquelles les femmes peuvent et doivent participer, les Fribourgeoises essayent de sortir de leur inertie en organisant quelque soirée débat... C'est ainsi que l'Association pour les droits de la femme organisa, à Fribourg, le 8 mars dernier, une soirée débat fort intéressante. Autour d'une table « de café » étaient réunies des femmes très diverses. Mme Bindschendler s'inspirant du rapport de l'UNESCO sur « La situation de la femme en Suisse » pré-senta brièvement le problème de la femme et le travail. Une discussion animée s'en suivit qui aurait dû avoir le mérite de faire prendre conscience aux participantes de leurs différences et de leur solidarité. La femme qui travaille rencontre, il est vrai, des difficultés parfois considérables lorsqu'elle est mariée. Elle doit souvent assumer une double charge « ménage-travail » qui peut être allégée lorsque le conjoint collabore. Pourtant, si certaines participantes s'exaltaient de voir tant de jeunes maris prendre une part active aux devoirs ménagers, d'autres, par contre, trouvaient ce fait normal et pas si extraordinaire. Entre ces deux réactions il y a deux conceptions qui existent et qu'il ne faut pas négliger : les souhaits des femmes qui appartiennent à une génération plus âgée

ont une signification différente pour les plus jeunes. Ce phénomène prend d'autant plus d'importance dans une société qui, en général, n'accepte ni l'une ni l'autre de ces réactions. Ce choc des idées est nécessaire si l'on veut essayer de secouer de leur inertie des traditions séculaires et encore trop bien ancrées.

F. Chuard

A l'occasion de l'émission T.V. « En direct » avec Jean Dumur, celui-ci reçut M. Arthur Furer, administrateur délégué de Nestlé, qui répondit aux questions d'une certaine d'étudiants fribourgeois.

Les questions furent sérieuses et souvent politisées. La mauvaise foi des questions et le peu de civilité transparentent souvent. (Ce débat fut pénible. Nestlé, firme multinationale, souvent critiquée survec à bien des régimes. Le débat principal portait sur la politique syndicale adoptée par Nestlé.)

M. Furer se défend comme un lion, se disant de bonne foi et honnête, mais les étudiants en doutent et accusent Nestlé de profiter des travailleurs en leur offrant des salaires trop bas et en vendant des produits que les habitants du pays où Nestlé s'est installé sont incapables de payer. Ils accusent également Nestlé de provoquer une grande mortalité en procurant du lait en poudre aux bébés de certains pays du tiers-monde. Les mères seraient selon eux mal informées et surtout trop pauvres pour acheter la quantité nécessaire de lait au nourrisson ; les étiquettes des boîtes ne porteraient même pas de date de durée de conservation. M. Furer démentit les statistiques de mortalité et expliqua sa position quant à la publicité soi-disant mensongère.

Le Chili et la Colombie ainsi que l'expérience faite par Nestlé dans un village du Mexique furent souvent citées. M. Furer insista sur le fait que Nestlé ne préconise aucune politique. Il essaya quant à lui de survivre et de rester implanté en supportant n'importe quel changement de régime.

M. Dumur dut souvent calmer les esprits et le manque évident d'objectivité des étudiants.

Noëlle Chatagny